

# GAGNON, LAFONTAINE

## AVOCATS

SYLVAIN AIRD  
STÉPHANIE ASSOULINE  
SOPHIE BARIL  
ERIKA BEAUMIER  
PAUL CHARBONNEAU  
JOSÉE DELAND  
VALÉRIE DURAND  
ÉRIC FRASER  
YVES FRÉCHETTE  
RITA-ROSE GAGNÉ  
PIERRE GAGNON

CHRISTIAN HOUDE  
LINE JANELLE  
JEAN-FRANÇOIS LACASSE  
JACINTE LAFONTAINE  
JULIE LAPIERRE  
NICOLE LEMIEUX  
JEAN-FRANÇOIS MERCURE  
F. JEAN MOREL  
MARIA MOUDFIR  
CATHY NOSEWORTHY  
JOCELYNE PAQUETTE

PASCAL PARENT  
MICHEL PASINI  
DOMINIQUE PICHÉ  
LOUIS PRÉVOST  
JEAN RAJOTTE  
ISABELLE RAYLE-DOIRON  
SYLVY RHÉAUME  
CAROLINA RINFRET  
JEAN-OLIVIER TREMBLAY  
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4<sup>e</sup> ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 4683

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Montréal, le 15 juin 2004

« Par messenger et courriel »

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

OBJET: Demande relative à la modification de certaines conditions de service liées  
à l'alimentation en électricité et des frais afférents  
Dossier Régie: R-3535-2004  
N/d: R000093/JOT

---

Chère consoeur,

En complément à notre lettre du 14 juin dernier, nous désirons préciser que nous n'avons aucun commentaire à formuler relativement aux demandes d'intervention de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (« FCEI ») et de l'Union des municipalités du Québec (« UMQ »), intéressées qui n'étaient pas mentionnées dans notre correspondance.

Nous comprenons que l'UMQ s'assurera à l'avenir de transmettre au Distributeur copie de tout document concernant ce dossier.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GAGNON, LAFONTAINE

Par:

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat  
/sr